

## Restauration scolaire

	<b>T1 de 0 à 350</b>	<b>T2 de 351 à 515</b>	<b>T3 de 516 à 625</b>	<b>T4 de 625 à 850</b>	<b>T5 de 851 à 1150</b>	<b>T6 de 1151 à 1600</b>	<b>T7 de 1601 à 2309</b>	<b>T8 plus de 2309 non Rouennais / Convives extérieurs</b>
<b>Tarif repas</b>	0,30 €	0,75 €	1,70 €	2,80 €	3,60 €	4,10 €	4,60 €	5 €

## Accueils périscolaires

Type de retard	Pénalité
<b>Retard inférieur à 30 minutes</b>	10€ à partir du troisième retard
<b>Retard supérieur à 30 minutes</b>	Pénalité au prorata du temps de retard sur la base de 30€ de l'heure

#### Accueils de loisirs

	T1 de 0 à 350	T2 de 351 à 515	T3 de 516 à 624	T4 de 625 à 850	T5 de 851 à 1150	T6 de 1151 à 1600	T7 de 1601 à 2309	T8 plus de 2309 non Rouennais
<b>Tarif journée (repas compris)</b>	1,90 €	2,15 €	5,10 €	6,30 €	11,50 €	12,60 €	14,20 €	16 €
<b>Tarif demi-journée (sans repas)</b>	0,80 €	0,80 €	1,70 €	1,75 €	3,95 €	4,25 €	4,80 €	5,50 €

\* tarifs journée repas compris

Le calcul du quotient familial s'applique au personnel enseignant souhaitant profiter de la prestation de restauration scolaire et aux familles non rouennaises dont les enfants sont scolarisés à ROUEN par mesure éducative (C.L.I.S., C.L.I.N., etc.)